

L'an deux-mille-vingt-six et le seize février à 18 heures 45 minutes, le conseil municipal de Saint-Just s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves QUESADA Maire.

**Présents :** M.M : AJASSE Laurent, BERTELOOT Georges, DELLAC Corinne, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, GEYNET Patrick, LEGRAND Yannick, MANSE Jean-Luc, MAY Carine, NOYÉ Michel, OLIVIER Véronique, QUESADA Yves, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Joëlle, SABATIER Cathy.

**Procurations :** M. LA BELLA Michel à M. NOYÉ Michel, Mme OLIVER Sandrine à M. QUESADA Yves, M. PERRIER Jérôme à M. ROUX Jérôme, Mme ROUS Claudie à Mme OLIVIER Véronique, M. TAURELLE à M. GABARROU Thierry.

**Absents :** Mesdames BERNY Hélène, TOSCANO Florence

**Secrétaire de séance :** Mme GARAND Stéphanie

**Membres invités à voix non délibérative :**

*Avant l'ouverture des travaux, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est contraint de retirer de l'ordre du jour le point relatif à l'approbation du Compte Financier Unique 2025.*

*Il explique qu'une panne nationale du logiciel Hélios de la DGFIP, intervenue depuis le 5 février, a empêché les échanges de flux nécessaires avec le Service de Gestion Comptable. Le rétablissement partiel du système intervenu ce jour ne permet pas encore d'établir le document dans des conditions de fiabilité suffisantes.*

*Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance.*

## **1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2025**

Monsieur Yannick LEGRAND indique que, lors du vote relatif au lancement de la procédure de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium, il souhaitait voter contre et non s'abstenir.

Il lui est rappelé qu'il n'est pas possible de modifier a posteriori un vote exprimé en séance.

Il indique alors qu'il votera contre l'approbation du procès-verbal afin de manifester son désaccord.

Monsieur Patrick GEYNET fait savoir que, concernant cette même affaire, le contenu du procès-verbal ne correspond pas à ce qu'il estime avoir entendu lors de la séance. Il indique préférer s'abstenir dans le doute.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une voix contre et une abstention.

## **2/ COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire donne la parole à mesdames et messieurs les adjoints, vice-présidentes et vice-présidents des différentes commissions municipales :

**M. NOYÉ Michel, vice-président de la commission « Aménagement du Territoire »** informe le conseil municipal qu'un travail de mise à jour des arrêtés a eu lieu avec le service Autorisations du droit des sols (ADS) de Lunel Agglo, suite à l'entrée en vigueur du PLU.

Il précise que le PLU a été publié sur le Géoportail de l'urbanisme le 18 décembre 2025. À compter de cette date, l'État dispose d'un délai de deux mois pour formuler d'éventuelles observations. À ce jour, aucune observation n'a été reçue.

**M. NOYÉ Michel, vice-président de la commission « Espaces-Verts »** explique au conseil qu'il est en train de faire établir des devis pour le nettoyage de 5 voire 6 pins parasol à la Condamine et en face du cimetière. Des pièges à chenilles processionnaires seront également installés sur ces arbres.

**M. GABARROU Thierry, vice-président de la commission culturelle** indique qu'une pièce de théâtre de la compagnie La Storia a eu lieu le 24 janvier et a rencontré un franc succès. Jeudi 12/02 une réunion a eu lieu pour fixer les grandes dates du calendrier culturel. Enfin le 18/02 un spectacle de Guignol aura lieu.

**Mme MAY Carine vice-présidente de la commission aide sociale** informe qu'une commission s'est tenue le 22/01 pour reconduire une demande d'aide alimentaire et prendre en charge une prestation de ménage.

**Mme DELLAC Corinne, vice-présidente de la Commission « enfance et jeunesse »** informe qu'une réunion s'est tenue en janvier fixant la date du carnaval au 28 mars et celle de la chasse aux œufs au 6 avril. Il a été décidé de racheter trois chars de carnaval à la commune de Lunel.

### **3/ EXAMEN DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

En application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance.

Trois décisions concernent la défense des intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Montpellier, dans le cadre de recours engagés à l'encontre :

- de la délibération du 4 décembre 2025 approuvant le PLU,
- de l'arrêté de non-opposition à déclaration préalable relatif à l'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

### **4/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2026 – SÉCURISATION DES GRADINS MOBILES**

Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise régulièrement des gradins mobiles dans le cadre de manifestations culturelles et sportives. Ces équipements nécessitent des travaux de sécurisation afin de limiter les risques de chute ou de basculement et de garantir la conformité du matériel.

Un programme de sécurisation a été élaboré avec un artisan ferronnier local pour un montant total de 27 873,41 € HT.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 60 %, soit 16 724,04 €, le solde étant financé sur fonds propres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

### **5/ BUDGET 2026 – PARTICIPATION AUX DIVERS ORGANISMES**

Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'exercice 2026 les participations de la commune aux différents organismes auxquels elle adhère (associations d'élus, structures de formation, organismes de solidarité, EID, COS, ENT, etc.), dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette reconduction.

### **6/ AIDE COMMUNALE AU BAFA – ANNÉE 2026**

Monsieur le Maire rappelle que la commune soutient les jeunes engagés dans une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Il est proposé de reconduire pour l'année 2026 une aide d'un montant de 200 € par bénéficiaire, dans les mêmes conditions que l'année précédente.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction de cette aide et fixe son montant à 200 €.

## 7/ CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ET TECHNIQUE – LOGICIEL CART@DS

Monsieur le Maire présente la convention proposée par la Communauté d'agglomération Lunel Agglo relative à l'hébergement et à la maintenance du logiciel Cart@ds utilisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La participation annuelle de la commune s'élève à 576,57 € TTC pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

## 8/ RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPOS)

Monsieur le Maire présente les rapports annuels établis par la Communauté d'agglomération Lunel Agglo relatifs :

- au service public de l'eau potable,
- au service public de l'assainissement collectif,
- au service public de l'assainissement non collectif.

Les rapports ont été transmis aux membres du Conseil municipal préalablement à la séance.

À cette occasion, Monsieur le Maire fait un point sur la situation relative à la présence de PFAS dans l'eau potable.

Il rappelle que des filtres à charbon actif ont été installés en juillet 2025 sur les captages concernés. Ces équipements permettent actuellement de maintenir un taux de PFAS proche de zéro et de respecter la réglementation entrée en vigueur au 1er janvier 2026.

Des analyses sont réalisées mensuellement. Les premiers retours laissent penser qu'il sera probablement nécessaire de remplacer les filtres tous les ans, et non tous les six mois comme initialement envisagé. Cette solution représente un coût supplémentaire pour la collectivité, mais elle s'avère pour l'heure efficace.

Monsieur le Maire indique qu'un comité de suivi devait se tenir en préfecture le 17 février, mais qu'il a été reporté. Une nouvelle réunion devrait intervenir d'ici l'été.

Monsieur AJASSE demande si des éléments nouveaux sont connus quant à l'origine de la pollution.

Monsieur le Maire répond que des études sont toujours en cours mais n'ont pas, à ce stade, permis d'identifier formellement la source. La Communauté d'agglomération Lunel Agglo a déposé plainte afin de permettre, le cas échéant, l'application du principe pollueur-payeur si l'origine de la pollution venait à être déterminée.

Il est précisé que les projets pilotes menés sur les captages de Saint-Just et de Lunel-Viel ont bénéficié d'un soutien financier important de l'État.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des rapports.

## 9/ INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des points suivants :

- En raison des pluies récentes, plusieurs nids-de-poule se sont formés sur différentes voies de la commune. Des réparations sont programmées soit en fin de semaine, soit en début de semaine prochaine. Il est nécessaire d'attendre que la chaussée soit parfaitement sèche afin de permettre une bonne adhérence de l'enrobé à froid.
- La pose de la première pierre de la future piscine intercommunale, qui portera le nom de « Pierre Soujol », a eu lieu récemment. L'équipement devrait être livré à l'été 2027. Il est prévu que trois créneaux soient réservés quotidiennement aux classes de l'intercommunalité.
- Les membres des bureaux de vote sont invités à se réunir le jeudi 12 mars à 18h45 à la salle René Valette afin de préparer la bonne organisation des élections municipales du 15 mars.

*L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses évoquées, la réunion du conseil municipal du 16 février 2026 qui avait débuté à 18h45 est close à 19h25.*

**La secrétaire de séance,  
Stéphanie GARAND**

